



COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES PYRENEES ORIENTALES
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
ADULTES, SENIORS ET VETERANS SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2020

GOLF DE FALGOS - 04.68.39.51.42

REGLEMENT DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux*

Article 1 : CONDITION DE PARTICIPATION

Epreuve Ouverte aux joueurs et joueuses répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur et aux critères d'âge, licenciés dans la Ligue Occitanie et membre d'une association du Comité Départemental des P-O et titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

ADULTES : Catégorie Cadet et supérieure, c'est-à-dire nés avant le 1^{er} janvier 2004

SENIORS : avoir 50 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 13 septembre 1970

VETERANS : avoir 65 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 13 septembre 1955

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 96 participants

<u>CATEGORIE</u>	Nombre total de joueurs maximum	dont Dames minimum
<u>ADULTES</u>	<u>32</u>	<u>7</u>
<u>SENIORS</u>	<u>32</u>	<u>7</u>
<u>VETERANS</u>	<u>32</u>	<u>7</u>

Note 1 : Les l'index seront pris en compte à la date du **12 septembre 2020**.

Note 2 : **Un joueur de catégorie Vétérans** pourra s'inscrire au choix dans une des trois catégories et concourir uniquement pour la catégorie choisie.

Un joueur de catégorie Seniors pourra s'inscrire au choix dans la catégorie Seniors ou Adultes et concourir uniquement pour la catégorie choisie

Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

Article 2 : FORME DE JEU

CATEGORIE ADULTES, SENIORS, VETERANS :

1^{ère} Série (Index < 14.4) : STROKE PLAY BRUT / 18 trous

2^{ème} Série (Index < 24.5) : STABLEFORD BRUT / 18 trous

3^{ème} Série (Index > 24.4 et <53.5 ramené à 36) : STABLEFORD NET / 18 trous

1 série Dames et 1 série Messieurs par série et pour chaque catégorie d'âge

MARQUES DE DEPART :

ADULTES 1^{ère} Série : Messieurs : Blanches / Dames : Bleues

ADULTES 2^{ème} et 3^{ème} Série : Messieurs : Jaunes / Dames : Rouges

SENIORS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Séries : Messieurs : Jaunes / Dames : Rouges

VETERANS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Séries : Messieurs : Bleues / Dames : Rouges

Rappel : Catégorie Adultes : Epreuve non-fumeur voir § 1.2-2 (5)

Comité Départemental de Golf des Pyrénées Orientales

Contact : champ.golf.66@gmail.com

Président : Marc Cros – 06.80.42.30.91



Article 3 : INSCRIPTION

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée au secrétariat du comité. Si le nombre des inscrits dépasse le nombre maximum prévu, les inscrits seront retenus dans l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Elles se font au moyen du formulaire disponible auprès de votre association. Le formulaire accompagné d'un chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf des P-O sont à remettre dans une enveloppe à votre association.

Clôture des engagements : 29 août 2020 à 18 heures

Droits d'engagement : Les droits d'engagement sont de **25 €** par personne quel que soit son statut

Si le champ des joueurs est incomplet, le Comité Départemental pourra le compléter en ajoutant des joueurs (Dames et/ou Messieurs) qui s'inscriront après cette date. Ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement et seront retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Forfait : Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

Article 4 : VOITURETTES (Voir Règle Locale Spécifique)

CATEGORIES ADULTES, SENIORS & VETERANS

Seuls les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (**carte d'invalidité obligatoire**) ainsi que les joueurs handigolf titulaire du medical pass avec la mention « buggy : yes » délivré par l'EDGA, sont autorisés à jouer en voiturette.

Dans un tel cas l'utilisation des voiturettes est strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.

Article 5 : CLASSEMENT & PRIX

1^{ère} Série et 2^{ème} Série : **CLASSEMENT EN BRUT UNIQUEMENT**. Départage : Plan informatique ffgolf, sur les 9 derniers trous, puis les 6 derniers puis les 3 derniers puis le dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. En cas d'égalité parfaite, il sera déclaré des co-vainqueurs.

3^{ème} Série : **CLASSEMENT EN NET UNIQUEMENT**. Départage : plan informatique ffgolf, sur les 9 derniers trous, puis les 6 derniers puis les 3 derniers puis le dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. En cas d'égalité parfaite, il sera déclaré des co-vainqueurs.

LES TITRES DE CHAMPION DEPARTEMENTAL SERONT DECERNES AUX VAINQUEURS DAMES ET MESSIEURS DES 1^{ÈRES} SERIES ADULTES, SENIORS ET VETERANS DONT LE CHAMP DES JOUEURS POUR CES CATEGORIES AURA ETE SUPERIEUR A 4 JOUEURS OU JOUEUSES.

LES TROPHEES SERONT REMIS AUX LAUREATS ET LAUREATES LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Comité Départemental de Golf des Pyrénées Orientales

Contact : champ.golf.66@gmail.com

Président : Marc Cros – 06.80.42.30.91